

La destruction institutionnelle de la médecine du travail par un exécutif égaré ou complice est un risque important pour les travailleurs confrontés dorénavant à une médecine de sélection médicale de la main-d'œuvre.

→ possibilité pour le praticien de se justifier du fait du secret médical, substitution complaisante à l'employeur des Conseils départementaux de l'Ordre). Les employeurs vont s'engouffrer dans la brèche et les plaintes connaîtront une croissance exponentielle. On estime à plus de cent plaintes annuelles le volume actuel qui s'étend aux spécialistes ou généralistes qui attestent. Est qualifié de certificat tout écrit médical, y compris les courriers et extraits de dossiers. La situation est si dégradée que les travailleurs commencent à avoir des difficultés à obtenir des certificats, notamment en matière de maladie professionnelle.

Résister dans l'intérêt de la santé des patients

En matière de plaintes d'employeurs, les associations professionnelles et syndicales, dont l'association Santé et médecine du travail (a-SMT) et le Syndicat

de la médecine générale (SMG), se sont attaquées à la racine du problème en saisissant le Conseil d'État afin de faire retirer l'adverbe *notamment* ou de faire reconnaître que l'adverbe *notamment* ne permet pas les plaintes d'employeurs. Plusieurs médecins condamnés se sont pourvus devant la même juridiction et, s'ils n'avaient pas gain de cause, pourraient porter plainte devant la Cour européenne des Droits de l'Homme pour que soient supprimées les instances disciplinaires d'exception du Conseil de l'Ordre.

La destruction institutionnelle de la médecine du travail par un exécutif égaré ou complice est un risque important pour les travailleurs confrontés dorénavant à une médecine de sélection médicale de la main-d'œuvre. La vigilance des organisations syndicales s'imposera quand les décrets d'application de la loi travail seront promulgués. La résistance professionnelle des médecins contre ce dévoiement s'organise autour des principes fondateurs de la déontologie et contre le Conseil de l'Ordre qui institutionnellement devrait en être le garant : l'intérêt de la santé (y compris sociale) du patient, son droit de choisir pour ce qui concerne sa santé, l'indépendance médicale, fondée sur la compétence, en matière de décision. ■

✱

1. Pascal Marichalar, « La médecine du travail sans les médecins, une action patronale de longue haleine (1971-2010) », *Revue Politix*, Volume 23 – n° 91/2.
2. « La médecine du travail face à l'Europe » J. Lorient, *Le Concours Médical*, 21 mai 1988.

Mes voisins résistants

Joséphine Corbel

Orthophoniste

Dans mon quartier, il y a un antiquaire et un cordonnier.

Pour des tas de raisons, je me dis que c'est signe de bonne santé pour mon quartier. Chaque jour, ils s'adonnent à faire du neuf avec du vieux, lustrer, cirer, caresser, bichonner, chouchouter ces objets pleins d'âme.

Ils prennent le temps de les astiquer. Quand je vais leur rendre visite, je m'assure bien de ne pas avoir de rendez-vous dans l'heure qui suit, parce qu'ils ont le temps EUX.

Y aller en coup de vent pour déposer une paire de chaussures ou un miroir à réparer et repartir aussi sec ? N'y pensez pas, ils ne comprendraient pas.

Parfois je les admire, parce que je trouve qu'ils ont de beaux et précieux métiers. Il m'arrive parfois même de les envier.

Ils font tous les jours avec leurs mains, et à la fin de la journée ils peuvent voir ce qu'ils ont fait. Ils redonnent vie. Et pendant ce temps-là, ils ont le temps de penser à tout ce qu'ils veulent, à inventer des histoires, imaginer la vie de leurs objets, s'arrêter lorsque le gling-gling de la porte tinte.

Dans le monde néolibéral dans lequel nous vivons, je vois en leurs métiers un acte de résistance. ■